



**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE
SERVICE DES PRATIQUES ET DES PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS**

**Demande de subvention 2024
Etablissement d'Enseignements Artistiques Spécialisés**

Composition du dossier

- Dossier de demande dûment complété en un seul exemplaire (*merci de ne pas remplacer les pages à remplir par des documents annexes mais de compléter l'ensemble du dossier*)
- Pièces à joindre : voir liste ci-dessous

Délai

Le dossier complet doit être adressé avant le 29 décembre 2023 à :

Monsieur le Président du Département de la Moselle
Direction du Développement Culturel et Artistique
Service des Pratiques et des Projets Artistiques et Culturels
Hôtel du Département
1 rue du Pont Moreau CS 11096
57036 METZ CEDEX 1

Attention

Les dossiers incomplets ou hors délai ne seront pas instruits.

Le Service des Pratiques et des Projets Artistiques et Culturels se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner dans la constitution de votre dossier.

Contacts :

Mme Julienne FORTTEL – 03.87.21.47.26 / Mme Marie-Line ROBERT 03.87.56.89.99
julienne.fortel@moselle.fr et marie-line.robert@moselle.fr

PIECES A JOINDRE :

ATTENTION :

- Ce dossier ne concerne pas les financements imputables sur la section d'investissement.
- Avant l'envoi, vérifier si toutes les pièces sont dûment datées et signées par le représentant légal de l'association ou son mandataire (joindre dans ce cas le pouvoir donné au signataire) ou le Maire de la Commune ou le Président de l'EPCI
- Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- Lettre de demande de subvention** adressée au Président du Conseil Départemental.
- 1 Relevé d'Identité Bancaire (ou postal)**
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le **pouvoir** donné par ce dernier au signataire.
- Copie des justificatifs d'**agrément** (*Etat, CMF, etc.*) (*Si vous possédez un agrément*)
- Copie du diplôme, du contrat de travail et fiche détaillée des interventions du **Dumiste** ainsi que de celui du Directeur de la structure.
- Copie des **conventions** passées avec divers organismes (*autres associations, etc.*).
- Pour les associations : les **statuts** régulièrement déclarés, pour une nouvelle demande ; pour un renouvellement, les joindre s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale, et le compte rendu de la dernière assemblée générale ou du dernier conseil d'administration de l'association.
- Pour les communes et les communautés de communes : copie des **délibérations relatives à l'établissement d'enseignements artistiques spécialisés** et copie des délibérations des autres financeurs publics sollicités.

DOCUMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS

Pour les Associations :

- Compte de résultat** de l'année 2023 (*figurant dans le dossier de subvention*)
- Rapport moral et financier** approuvé lors de la dernière assemblée générale
- Compte d'emploi de la subvention accordée en 2023** en cas de soutien départemental à un projet spécifique (*aide aux projets*)
- Budget prévisionnel** de l'année 2024 (*figurant dans le dossier de subvention*)

Pour les Communes et les Intercommunalités :

- Budget de l'année 2023** (*extrait du Budget Primitif*)
- Budget prévisionnel** de l'année 2024 (*extrait du Budget Primitif*)

DOCUMENTS CONCERNANT LES ACTIVITES

- Projet d'établissement** et projet pédagogique incluant les fiches détaillées des **cursus pédagogiques**
- Grille tarifaire des **frais d'inscription et de cours**
- Rapport détaillé sur les **activités de l'année en cours** et **calendrier des manifestations** ou actions prévues sur l'année scolaire 2023-2024
- Document détaillé sur l'origine géographique des élèves (*communes et nombre d'élèves de l'Ecole résidant dans les communes*)
- Revue de presse** de l'année scolaire 2022-2023
- Contrat d'engagement républicain (figurant en fin de dossier de subvention) – **uniquement pour les associations**